

FIDUCIE DE PLACEMENT IMMOBILIER FRONSAC

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 20 avril 2017

FPI FRONSAC ANNONCE UN FINANCEMENT

CE COMMUNIQUÉ NE DOIT PAS ÊTRE DISTRIBUÉ AUX FILS DE PRESSE AMÉRICAINS NI DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS.

Montréal (Québec) – (TSX - V : GAZ.UN) Fiducie de Placement Immobilier Fronsac (« FPI Fronsac » ou « Fronsac ») est heureuse d'annoncer son intention de procéder à un placement privé d'unités de Fronsac, aux termes de dispenses de prospectus pour un produit maximal de 5 000 000 \$ (l'« Offre de placement »). Aux termes de l'Offre de placement, Fronsac pourra émettre jusqu'à concurrence de 10 204 080 unités (les « Unités ») à un prix de 0,49 \$ chacune. Chaque Unité sera composée d'une part de Fronsac (une « Part ») ainsi que d'un demi bon de souscription (un « Bon »). Chaque Bon entier permettra au détenteur d'acquérir une Part additionnelle à un prix de 0,61 \$ par Part additionnelle pendant une période de cinq ans suivant la date de clôture de l'Offre de placement.

Le produit net de l'Offre de placement sera utilisé pour procéder à des acquisitions et pour les fins du fonds de roulement de Fronsac et pour les fins générales propres aux fiducies de placement immobilier.

Des initiés de Fronsac ont manifesté l'intention de souscrire à des Unités aux termes de l'Offre de placement. Ces souscriptions bénéficieront des dispenses d'évaluation officielle et de l'approbation des porteurs minoritaires prévues aux articles 5.5 a) et 5.7 a) du *Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opération particulières*, le montant souscrit par les initiés ne dépassant pas 25 % de la capitalisation boursière de Fronsac. La clôture de l'Offre de placement est conditionnelle au respect des lois applicables en matière de valeurs mobilières et à l'approbation de la Bourse de croissance TSX.

Les Unités émises au terme de l'Offre de placement seront sujettes à une période de détention de quatre mois plus un jour à compter de la date de clôture de l'Offre de placement aux termes des lois en valeurs mobilières et des politiques de la Bourse de croissance TSX. Une commission d'intermédiaire pourrait être payable à des intermédiaires qualifiés conformément à la réglementation en valeurs mobilières applicable. Les Unités n'ont pas été et ne seront pas enregistrées aux termes de la Securities Act of 1933 des États-Unis, tel qu'amendée, ou toute autre loi sur les valeurs mobilières de tout État, et ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis ou pour le compte ou pour le bénéfice d'une U.S. Person, au sens de la réglementation en valeurs mobilières des États-Unis, en l'absence de tel enregistrement ou de toute dispense d'enregistrement. Il est envisagé que l'Offre de placement sera complétée le ou vers le 19 mai 2017.

À propos de Fronsac - FPI Fronsac est une fiducie à capital variable effectuant l'acquisition d'immeubles commerciaux situés en bordure d'autoroutes ou de routes importantes et qui sont utilisés exclusivement pour l'exploitation de commerces de restauration rapide, de dépanneurs et de stations-services.

Énoncés prospectifs - Le présent communiqué contient des énoncés et informations prospectifs au sens des lois applicables en valeurs mobilières. Fronsac met le lecteur en garde que les événements réels pourraient différer considérablement des attentes actuelles en raison des risques connus et inconnus, des incertitudes et des autres

facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des résultats envisagés dans ces énoncés prospectifs. Parmi ceux-ci, notons les risques liés à la conjoncture, les risques liés au marché immobilier local, la dépendance vis-à-vis la situation financière des locataires, les incertitudes reliées aux activités immobilières, les variations de taux d'intérêts, la disponibilité du financement sous forme de dette ou de capital, les incidences liées à l'adoption de nouvelles normes, ainsi que les autres risques et facteurs décrits de temps à autre dans les documents déposés par Fronsac auprès des autorités en valeurs mobilières, incluant le rapport de gestion. Fronsac ne compte pas mettre à jour ni modifier ses énoncés prospectifs, ni ne s'engage à le faire, même si des événements futurs survenaient ou pour tout autre motif, sauf si la loi ou toute autorité réglementaire l'exige.

La Bourse de Croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de Croissance TSX), n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

Pour plus d'information, veuillez contacter Jason Parravano au (450) 536-5328.